

N°2023/60

DEPARTEMENT  
DU  
PAS-DE-CALAIS  
-----  
COMMUNE  
D'  
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28/12/2023

**Nombre de Conseillers en exercice : 23**

**Présents ou représentés : 22**

**Date de la Convocation : 22/12/2023**

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
VERSEE AU COMICE AGRICOLE POUR  
PARTICIPATION AUX FRAIS DE LOCATION  
ET DE MONTAGE DES STANDS DE LA  
FOIRE AGRICOLE DE LA SAINT-SIMON  
2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

**PRESENTS :**

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Marie-José DUFOSSÉ-FRASER – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Christian GAQUIERE – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Sandrine ROUSSEL – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Valérie BOITEZ – Viviane GILBERT

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Sergine BERNARD – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Aline GUILLUY

**ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :**

Régis BRUNELLE

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Nicolas CAPY

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de subvention exceptionnelle du comice agricole qui sollicite, à postériori, une aide pour participer aux frais relatifs à la location et au montage des stands utilisés lors de la foire agricole 2023.

Monsieur le Maire rappelle qu'avant 2017 et la location des stands de la commune d'Airaines, le comice louait des stands à un prestataire privé pour un montant de 2 500 € et la commune prenait en charge le montage pour un montant de 2 500 € également.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de répondre favorablement à la demande du comice agricole et de prendre en charge la moitié des frais de location (600 €) et de montage (800 €) en leur versant une subvention exceptionnelle d'un montant de 700 €.

**Le conseil municipal,**

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 22 pour) :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle au comice agricole du canton d'Auxi-le-Château d'un montant de 700 €,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la commune,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susvisés et ont signé sur le registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
AUXI LE CHATEAU, le 29/12/2023



Le Maire,

Henri DEJONGHE